

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 98 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES PROJETS PARTENARIAUX ET DE LA GESTION EXTERNALISEE - Ouverture d'un centre municipal de vaccination à l'Orange Vélodrome - Approbation d'une convention de coopération avec l'OM Fondation et l'Olympique de Marseille.

21-36765-DGUP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Action municipale pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la Santé Publique, la Promotion de la Santé, le Sport Santé, le Conseil Communal de Santé, les Affaires Internationales et la Coopération, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis le début de la crise de la Covid 19, les autorités sanitaires locales, nationales et internationales ont rappelé que le vaccin serait la seule solution pour mettre fin à une pandémie d'une telle ampleur. C'est la raison pour laquelle la Ville de Marseille s'est résolument engagée dans cette voie.

Bien au delà de ses strictes missions, de manière proactive et en parfaite coordination avec l'Agence Régionale de Santé et le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, la Ville a progressivement ouvert plusieurs centres municipaux de vaccination, à destination des publics vulnérables en conformité avec le calendrier vaccinal national, en attendant la campagne de vaccination destinée au grand public.

En janvier 2021, l'OM Fondation, fondation d'entreprise de l'Olympique de Marseille, exploitant de l'Orange Vélodrome, a proposé de mettre ce site si symbolique à disposition afin d'y établir un grand centre de vaccination. La Ville de Marseille a accueilli avec enthousiasme et reconnaissance cette idée. Lieu de sport, lieu de culture, lieu de rencontre(s), lieu d'émotion pour tout le territoire, malheureusement déserté ces derniers mois, l'Orange Vélodrome allait ainsi remplir une nouvelle fonction, inédite en 80 ans, un lieu de protection de la santé publique et de défense de la vie.

Dès que les stocks de vaccin ont rendu cette hypothèse réaliste, le Club, l'OM Fondation, la Ville de Marseille, l'ARS et le Bataillon ont travaillé sans relâche pour rendre cette opération possible.

Cela s'est effectué dans le cadre d'une mise en commun de moyens matériels et humains, là encore inédite, afin que plus de 1 000 personnes par jour puissent être vaccinées dans les meilleures conditions possibles.

L'OM Fondation et le club ont proposé de mettre gracieusement à disposition de l'opération la tribune Ganay et assument un certain nombre de prestations techniques liées à l'utilisation de l'Orange Vélodrome. La Ville de Marseille, en partenariat avec le Bataillon, assument quant à eux tous les aspects liés aux opérations de vaccination qui s'effectueront avec le concours de l'APHM et des communautés professionnelles territoriale de santé qui compléteront le dispositif de vaccination massive de la population.

Ainsi, quatre centres ont ainsi ouverts entre janvier et mars 2021, à l'Hôtel de Ville, la maison de tous les Marseillais, rue Louis Astruc, centre historique de vaccination internationale de la Ville de Marseille, au parc François Billoux, dans la Mairie du 8^{ème} secteur et enfin depuis le 15 mars au stade Vélodrome.

Au 16 mars 2021, la Ville de Marseille a vacciné plus de 16 000 personnes dont 6 000 totalement protégées par une 2^{ème} injection.

A partir du 17 mars ce seront environ 10 000 vaccinations qui seront offertes aux marseillaises et marseillais chaque semaine.

La Ville de Marseille entend désormais accélérer considérablement sa capacité vaccinale, tel est l'objet de la Convention de coopération figurant en annexe à la présente délibération, qu'il vous est aujourd'hui proposé d'approuver.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
VU LE DECRET N°2020-1690 DU 25 DECEMBRE 2020 AUTORISANT LA
CREATION D'UN TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
RELATIF AUX VACCINATIONS CONTRE LA COVID 19
VU LE DECRET N°2020-1691 DU 25 DECEMBRE 2020 MODIFIANT LES DECRETS
N°2020-1262 DU 16 OCTOBRE 2020 ET N°2020-1310 DU 29 OCTOBRE 2020
PRESCRIVANT LES MESURES GENERALES NECESSAIRES POUR FAIRE FACE
A L'EPIDEMIE DE COVID 19 DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE
SANITAIRE
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 La convention de coopération entre l'Olympique de Marseille, l'OM Fondation et la Ville de Marseille figurant en annexe au présent rapport est approuvée.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à la signer, ainsi que tous les actes et documents inhérents à cette opération.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'ACTION MUNICIPALE POUR UNE VILLE
PLUS JUSTE, PLUS VERTE ET PLUS
DÉMOCRATIQUE, LA SANTÉ PUBLIQUE, LA
PROMOTION DE LA SANTÉ, LE SPORT SANTÉ,
LE CONSEIL COMMUNAL DE SANTÉ, LES
AFFAIRES INTERNATIONALES ET LA
COOPÉRATION
Signé : Michèle RUBIROLA**